

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV PACA

Dossier de Presse

Avant Propos	Philippe MARZOLF, Président de la CPDP
Fiche 1	La Commission particulière du débat public : présentation
Fiche 2	Modalités du débat public sur le projet de LGV PACA
Fiche 3	Dates clés du débat public (2004 - 2005)
Fiche 4	Aspects du débat public
Fiche 5	L'information du public
Fiche 6	La participation du public - dates des réunions
<i>Annexe 1</i>	<i>La CPDP - Mémento pratique - Photos</i>
<i>Annexe 2</i>	<i>Les membres de la CPDP</i>

Relations - Presse

Agence MCM Consultants
Marie-Claude MAGNAN & Marie-Laurence CONNAN
Tel 04 91 31 47 37
Fax 04 91 31 47 55
mcmconsultants@wanadoo.fr

« Elaborer le projet, ensemble »

Réseau Ferré de France, dont la mission est d'entretenir et de développer le réseau ferroviaire ensuite concédé à la SNCF, a présenté en 2002 au ministère des transports un projet de ligne à grande vitesse entre Marseille, Toulon et Nice (projet de LGV PACA).

Mis en place en 2003, un comité d'orientation associant les collectivités territoriales de la région, RFF et la SNCF, a alors commencé à réaliser des études sur le projet.

La loi dispose qu'il y a obligatoirement un débat public quand un maître d'ouvrage envisage de réaliser un projet d'intérêt national.

La loi prévoit aussi qu'après le débat public, le maître d'ouvrage aura 3 mois pour indiquer les suites qu'il entend donner au projet compte tenu des questions, objections et propositions qui auront été exprimées dans le débat. C'est dans cette perspective que le débat prend toute sa valeur.

C'est pendant le débat public que les citoyens seront informés des enjeux du projet de LGV PACA et des propositions du maître d'ouvrage.

C'est pendant le débat public que chacun pourra s'exprimer, poser des questions, participer aux réunions, donner son avis. Et faire des propositions concernant le projet.

La Commission particulière du débat public intervient quant à elle pour faciliter le débat, et pour en garantir le bon déroulement.

Indépendante du maître d'ouvrage, de l'Etat et des acteurs du projet, elle est le garant de la bonne information et expression du public.

C'est en réalité aussi sa mémoire, car *in fine*, c'est la Commission qui rédige le compte rendu des débats qui devient la référence pour tous les acteurs, et notamment pour RFF.

Habitants de la région, assistez donc aux débats, exprimez-vous, et venez découvrir le projet dans les bureaux de la CPDP à Marseille, à Toulon et à Nice.

C'est de votre participation que dépendra la richesse du débat. J'invite donc tous ceux qui se sentent concernés à y participer !

Il s'agit assurément d'une opportunité unique pour que les citoyens discutent et construisent ensemble un grand projet pour leur région.

Philippe MARZOLF

Président de la Commission particulière du débat public
(Projet de ligne à grande vitesse Provence Alpes Côte d'Azur)

La Commission particulière du débat public

Le législateur a institué la Commission nationale du débat public en 1995. Depuis 2002, la CNDP a le statut d'autorité administrative indépendante.

Quand un projet d'intérêt national dépasse 300 millions € d'investissement, la loi dispose que le maître d'ouvrage saisit obligatoirement la Commission nationale du débat public.

Pour chaque débat, la CNDP institue alors une Commission particulière du débat public qui fixe les modalités du débat public.

Garante du bon déroulement du débat, chaque CPDP a la responsabilité d'informer le public et de favoriser son expression et sa participation.

En l'occurrence, le maître d'ouvrage (RFF - Réseau Ferré de France) a saisi la CNDP qui a décidé d'organiser un débat et de confier la présidence de la CPDP à Philippe Marzolf.

Totale indépendance

Chaque CPDP fixe souverainement les conditions du débat public sur le projet concerné, en accord avec la CNDP.

La CNDP comme chaque CPDP est indépendante de l'Etat, du maître d'ouvrage, des partenaires du projet, des collectivités territoriales concernées et des acteurs locaux.

Enjeux du débat public

Le débat public doit permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'exprimer sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques.

À l'issue du débat, sans se prononcer sur le fond du projet, la CPDP établira le compte rendu du débat, qui sera rendu public. Pour sa part, le président de la CNDP en dressera le bilan.

Le maître d'ouvrage - RFF - décidera alors du principe et des conditions de la poursuite du projet, et des éventuelles modifications à y apporter.

Débat public : modalités de déroulement

Les modalités définitives de déroulement du débat public sur la LGV PACA ont été arrêtées le 2 février 2005 par la Commission Nationale du Débat Public.

Jusqu'en janvier 2005, les modalités du débat ont été élaborées par la CPDP en large concertation avec les acteurs de la région.

Les 3 principes du débat public

3 principes régissent le débat public :

Transparence : toutes les informations doivent être claires et accessibles

Equivalence : toute personne peut s'exprimer, poser une question, donner son avis et émettre des propositions

Argumentation : les différentes prises de position doivent être argumentées

Modalités

La CPDP a sollicité une centaine d'acteurs régionaux, leur demandant de faire des suggestions quant aux modalités du débat public, dès mai 2004. Sur cette base, la Commission a conçu un projet de modalités de déroulement du débat, en concertation avec les acteurs locaux.

40 acteurs (institutionnels, socio-économiques, associatifs) avaient fait des propositions, dont la CPDP a fait une synthèse.

Le 14 octobre 2004, lors d'une réunion à Marseille, la CPDP a présenté cette synthèse aux acteurs, qui ont pu alors formuler des observations ou de nouveaux souhaits.

Il en a été tenu compte par la CPDP qui a envoyé un courrier sur les modalités du débat public aux acteurs concernés, début décembre 2004.

Information & participation

Le débat public comprendra 2 étapes :

- la phase d'information du grand public (voir fiche 4)

- l'étape de participation du public (voir fiche 5).

Dates clés du Débat Public 21 février au 21 juin 2005

5 mai 2004	La CNDP décide d'organiser un débat public sur le projet de LGV PACA
Depuis mai 2004	Avec les acteurs concernés, la CPDP prépare le débat public
2 février 2005	La CNDP accuse réception du dossier support de RFF – le maître d'ouvrage - et, sur proposition de la CPDP, fixe le calendrier et les modalités de déroulement du débat public
3 février au 15 mars	<p>Début de la campagne d'information Conférences de Presse les 3 et 4 février Envoi du dossier du maître d'ouvrage aux acteurs concernés N°1 du Journal du débat (1,5 millions d'exemplaires diffusés mi-février 2005) Expositions dans les lieux publics (gares, aéroports, mairies) Mise en ligne sur le site internet Accueil du public dans les locaux de la CPDP Réunions générales de lancement du 3 au 10 mars</p>
15 mars au 20 avril	<p>Information active du grand public Diffusion du dossier du maître d'ouvrage N°2 du Journal du débat avec carte T Expositions dans les lieux publics (gares, aéroports, mairies) Système de questions-réponses, forum et dialogue internet Auditions publiques des acteurs du 14 au 22 mars 8 réunions thématiques du 29 mars au 18 avril Ateliers pédagogiques sur demande</p>
20 avril au 8 juin	<p>Participation du public au débat 13 réunions de proximité du 21 avril au 2 juin N°3 et 4 du Journal du débat (synthèse des réunions)</p>
15 au 21 juin	<p>Réunions publiques de synthèse du débat public (9 au 16 juin) N°5 du Journal (positions à la fin du débat).</p>
21 juin 2005	Clôture du débat public
Juillet 2005	Publication du compte rendu du Président de la CPDP Publication du bilan du Président de la CNDP
Octobre 2005	Publication par le maître d'ouvrage, au J.O, des principes et des conditions de poursuite du projet de ligne

Aspects du débat public....

Pendant la phase de préparation du débat (à partir de mai 2004), la CPDP a identifié le champ du débat et relevé les principales questions :

Opportunité : améliorer les déplacements de la région Provence Alpes Côte d'Azur

Problématiques soulevées :

- Les besoins de déplacements à l'horizon 2020
- L'accès au Var et aux Alpes Maritimes
- Les liaisons entre les métropoles régionales
- L'Arc méditerranéen entre l'Italie et l'Espagne
- Le développement durable de la région

Objectifs du projet : créer une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse entre Marseille, Toulon et Nice

Problématiques soulevées :

- Relier Nice et Toulon au réseau ferroviaire européen à grande vitesse
- Développer l'offre TER, les liaisons entre les modes de transport et le transport ferroviaire de marchandises
- Améliorer le développement local : économique, touristique et agricole tout en respectant l'environnement et le cadre de vie de la région

Caractéristiques du projet : comparer les différents scénarios proposés par RFF en termes de :

- Services rendus : fréquences, dessertes, nouvelles gares et connexions avec les autres modes de transports
- Enjeux socio-économiques, environnementaux, fonciers et d'urbanisme
- Articulation avec le développement territorial et les autres projets d'infrastructures
- Coût, financement et délais

L'information du public

Le dossier du maître d'ouvrage

Le dossier du maître d'ouvrage constitue le point de départ du débat.

Il sera accessible sur le site Internet de la CPDP dès le 4 février et distribué à partir du 20 février 2005 (réunions publiques, locaux CPDP, mairies, associations, carte T, etc.). Il comprend trois éléments :

- le dossier complet (que RFF a présenté à la CNDP le 2 février 2005, 140 p.)
- la synthèse du dossier complet (8 pages)
- les annexes techniques (études et documents)

Les cahiers d'acteurs

A partir des contributions écrites des acteurs, de leurs avis, positions et propositions, la CPDP publiera les contributions qui apportent des éléments et des argumentations nouvelles et constructives au débat, sous forme d'un cahier d'acteurs de 4 pages maximum par contribution.

Ces documents, accessibles à tous, traduisent la diversité des opinions et préoccupations qui se sont exprimées.

Le journal du débat

La CPDP va publier et diffuser le Journal du débat public (5 numéros), pour annoncer et pour accompagner le déroulement du débat, présenter ses étapes, faire la synthèse des réunions et de l'avancée des débats.

Les 2 premiers numéros seront diffusés en boîte aux lettres, encartés dans la presse, et envoyés aux fichiers d'adresses fournis par les acteurs concernés.

20 février	N°1
Mi mars	N° 2
Mi avril	N° 3
Mi mai	N° 4
Mi juin	N° 5

Internet

Le site www.debatpublic-lgvpaca.org met à disposition tous les documents soumis au débat (téléchargement ou version papier à demander par courriel), le calendrier des réunions et leur compte rendu, un système de questions-réponses, un forum de discussion et un dialogue en ligne avec des acteurs et experts.

Carte T

Une carte T sera insérée dans le Journal du débat et dans les journaux des villes concernées.

Grâce à cette carte T, le public pourra demander le dossier du maître d'ouvrage, s'abonner à l'actualité, poser une question, donner son avis ou faire des propositions.

Accueil du public adresses

Mise à disposition du dossier et des études du maître d'ouvrage, des numéros du Journal du débat. Accueil personnalisé, sur rendez-vous, à la CPDP, avec le maître d'ouvrage.

Accueil sur rendez-vous dans les locaux de la CPDP à Marseille, Toulon et Nice.

CPDP Marseille	Marie Christine Belmonte 1 bd Dugommier 13001 Marseille Tel : 04 96 11 53 90
CPDP Toulon	Julie André 7 rue Picot 83000 Toulon Tel : 0 800 13 83 06
CPDP Nice	Bénédicte Julia Nice Europe bâtiment B - 7 ^{ème} étage 29 rue Pastorelli 06000 Nice Tel : 04 97 20 18 30

Numéro vert : 0 800 13 83 06

Numéro vert (gratuit) pour obtenir le dossier du maître d'ouvrage, le journal du débat, les dates et lieux des réunions publiques

Expositions itinérantes

Gares, aéroports, préfectures, mairies : expositions sur le débat public et le projet.

Gares, aéroports, centre ville, lieux de passage dans les collectivités : annonce des réunions publiques, distribution du journal, de la synthèse du maître d'ouvrage.

Lieux publics des communes : affichettes pour annoncer les réunions.

Relations - Presse

Chargée d'informer le public et de l'inciter à participer, la CPDP se tourne naturellement vers les médias.

Le dispositif permet à tous les journalistes d'avoir simultanément les mêmes informations, la CPDP répondant aussi aux demandes d'informations individuelles.

Participation du grand public **Dates des réunions**

Pour favoriser concrètement la participation et l'expression du public, toutes les réunions sont gratuites et accessibles à tous, sans obligation d'inscription préalable :

3 au 10 mars - 3 réunions générales de lancement

Objectif : présenter le dispositif du débat public et permettre un exposé du projet et des enjeux

Chaque réunion générale a lieu de 18 h à 21 h.

Nice jeudi 3 mars 2005
Acropolis, Amphithéâtre Athéna, Palais des Congrès, 1 esplanade Kennedy

Toulon mardi 8 mars 2005
Palais des Congrès Neptune Vauban, Place Besagne

Marseille jeudi 10 mars 2005
Palais des Congrès Parc Chanot, rond point du Prado, 2 bd Rabateau

14 au 22 mars - 3 auditions publiques des acteurs

Objectif : présentation, par les acteurs, de leurs contributions

Chaque audition se déroule entre 14 h à 17 h.

Toulon lundi 14 mars 2005
Mairie, Salle Franck Arnal, rue Vincent Scotto

Nice jeudi 17 mars 2005
Musée d'Art Moderne et Contemporain, Esplanade Victoires

Marseille mardi 22 mars 2005
Palais des Congrès, Parc Chanot, rond point du Prado, 2 bd Rabateau

29 mars au 18 avril - 8 réunions thématiques

Objectif : traiter sur le fond les grands thèmes du débat

Ces réunions thématiques ont lieu dans chaque ville de 17h30 à 21h30.

Marseille	La LGV Paca et l'arc méditerranéen mardi 29 mars World Trade Center, salle Europe, Maison de l'International, 2, rue Henry Barbusse
Nice	La LGV Paca et le développement territorial de la région jeudi 31 mars Acropolis, salle Calliope/ Palais des Congrès, 1, esplanade Kennedy
Aix en Provence	La LGV Paca et le développement des TER mardi 5 avril Palais des Congrès/ 14, boulevard Carnot
Mouans-Sartoux	La LGV Paca et les milieux naturels, les risques, les nuisances jeudi 7 avril Salle Léo Lagrange, Allée des Ecoles
Draguignan	La LGV Paca et les enjeux fonciers et d'urbanisme mardi 12 avril Salle municipale Malraux/ Complexe St Exupéry, Place de la Paix
Cannes	La LGV Paca et le développement des TER mercredi 13 avril Salle Municipale Miramar, angle croisette, rue Pasteur
St Raphaël	La LGV Paca et les transports de marchandises jeudi 14 avril Palais des Congrès, nouveau Port Santa Lucia
Toulon	La LGV Paca et l'environnement, l'agriculture, les paysages, le patrimoine lundi 18 avril Salle municipale Mozart, Bd Maréchal Leclerc

Des ateliers pédagogiques sur des questions très pointues pourront aussi être organisés par la CPDP sur demande : problèmes de sécurité dans les tunnels, par exemple.

Les thèmes de ces ateliers pédagogiques correspondront aux besoins d'approfondissement qui seront exprimés par le grand public.

13 réunions de proximité du 21 avril au 2 juin

Objectif : venir au plus près du public pour lui permettre de s'exprimer. Ces réunions ont lieu de 18h à 21h.

Menton	jeudi 21 avril Salle municipale St Exupéry, 8, rue de la République
Aubagne	mardi 26 avril Salle des fêtes des Marronniers, Ile des Marronniers
Cannes	jeudi 28 avril Salle municipale Miramar, angle croisette - rue Pasteur
Cuers	mardi 3 mai Salle du restaurant scolaire, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
Le Beausset	mardi 10 mai Salle multivision, place Charles de Gaulle
Nice	Jeudi 12 mai Acropolis, Amphi Hermès, palais des Congrès - 1, esplanade Kennedy
Grasse	mercredi. 18 mai Maison des jeunes, Espace culturel, route Napoléon
Marseille	jeudi 19 mai World Trade Center, salle Europe, Maison de l'International, 2, rue Henry Barbusse
Aix en Provence	mardi 24 mai Palais des Congrès, Cézanne, 14, boulevard Carnot
Cagnes sur Mer	jeudi 26 mai Salle municipale, espace Centre - 5, avenue de Verdun
Brignoles	lundi 30 mai Hall des expositions, cours Liberté
Draguignan	mardi 31 mai Salle municipale Malraux, Complexe Saint Exupéry - Place de la Paix
Saint Raphaël	jeudi 2 juin Palais des Congrès, Nouveau Port Santa Lucia

3 réunions de synthèse - 9 au 16 juin

Nice	jeudi 9 juin Acropolis, amphithéâtre Athéna , Palais des Congrès, 1 esplanade Kennedy
Toulon	mardi 14 juin Palais des Congrès Neptune Vauban, place Besagne
Marseille	jeudi 16 juin Palais des Congrès, amphithéâtre, parc Chanot Rond point du Prado - 2 bd Rabateau

CPDP : mémento pratique

Site internet	www.debatpublic-lgypaca.org
Numéro Vert	0 800 13 83 06
Information de journalistes	Agence MCM Consultants 150 Corniche Kennedy 13007 Marseille Marie-Claude Magnan et Marie Laurence Connan Tel : 04 91 31 47 37 Fax : 04 91 31 47 55 mcmconsultants@wanadoo.fr
CPDP Marseille	Marie Christine Belmonte 1 bd Dugommier 13001 Marseille Tel : 04 96 11 53 90 Fax . 04 91 90 19 28
CPDP Toulon	Julie André 7 rue Picot 83000 Toulon Tel : 0 800 13 83 06 Fax : en cours
CPDP Nice	Bénédicte Julia Nice Europe bâtiment B - 7 ^{ème} étage 29 rue Pastorelli 06000 Nice Tel : 04 97 20 18 30 Fax : 04 93 01 32 48
N°1 du Journal	20 février
N°2 du Journal	Mi mars
N°3 du Journal	Mi avril
N°4 du Journal	Mi mai
N°5 du Journal	Mi juin

Photos

Vous trouverez des photos libres de droit à télécharger sur notre site Internet :

www.debatpublic-lgypaca.org

Sinon vous pouvez nous demander un Cd Rom au : 04 97 20 18 30

Les membres de la CPDP

Philippe MARZOLF	Président de la CPDP, vice Président de la CNDP Eco conseiller, diplômé de l'Institut européen ECO-Conseil (Strasbourg) Cursus : Délégué général de l'Association Orée (partenariat entre les entreprises, collectivités et associations pour un développement durable) Après la catastrophe de Toulouse, a été chargé de mission pour organiser le débat sur les risques industriels Délégué de l'Association Auxilia, pratiques locales de développement durable pour les collectivités.
Annie CANIS - MILETTO	Commissaire enquêteur – Expert foncier (Nice)
Didier COROT	Paysagiste-géographe Commission des sites du Var
Olivier KLEIN	Enseignant – chercheur au Laboratoire d'économie des transports (LET)
Dominique de LAUZIERES	Conseil en communication (Marseille)
Alain OHREL	Ancien Préfet de Région et ancien Conseiller d'Etat
Monique CADET	Secrétaire Générale
Marie-Christine BELMONTE	Assistante à Marseille
Bénédicte JULIA	Assistante à Nice
Julie ANDRE	Assistante à Toulon